

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL322

présenté par

Mme Beaudouin-Hubiere et Mme Motin

ARTICLE 3

I. – Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« 7° Les incidences des principales décisions à caractère budgétaire sur la gestion des emplois font l'objet d'une information des comités sociaux d'administration ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion après les alinéas 51, 75, 90 et 113.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à préciser que les incidences des décisions à caractère budgétaire sur la gestion des emplois font l'objet d'une information auprès du comité social, conformément à ce qui a jusqu'alors été en vigueur pour les comités techniques.